

Réunion cycle d'apprentissage natation CE
Piscine Serge BUTTET
Mardi 12 septembre 2023, 17h30 IEN Romans Isère

– **Faire signer la feuille d'émargement à l'entrée de la salle**

17h30-17h40

– **Remerciements aux collègues PE et aux intervenants présents**

– **Présentation des intervenants :**

M.HUGON Thibault, directeur du service des sports Valence Romans Agglo, Alexandre Vignon, Responsable des planifications scolaires et événements sportifs, Valence Romans Agglo, Guillaume PARENT, MNS piscine Serge Buttet, Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère mission EPS

Excusée : Mme CRET, IEN circonscription Romans Isère

– **Présentation des objectifs et du contenu de la réunion**

Remarque : Il a été demandé aux PE, par courrier, en amont de la réunion, de prendre connaissance de la note de service natation du 28 février 2022 et du projet pédagogique

Cette réunion a pour objectif de :

- vous informer sur les conditions d'organisation du cycle d'apprentissage : planning, transport, conditions d'accueil sur le site
- vous rappeler les points essentiels du cadre réglementaire et pédagogique
- vous présenter la séquence d'apprentissage natation CE

– **Contenu de la réunion**

1. **Les plannings des séances et le transport en car** Alexandre Vignon, Valence Romans Agglo
2. **Les sessions d'information natation à destination des IEB en vue de leur agrément EN** Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère
3. **Le texte de référence dont il vous faut obligatoirement prendre connaissance : Note de service du 28 février 2022** Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère
4. **Rappel des éléments de cadrage organisationnels, réglementaires et pédagogiques** *CF courrier IEN – M. HUGON envoyé dans les écoles ce matin*
5. **Présentation de la séquence d'apprentissage cycle 2 piscine Serge BUTTET** Guillaume PARENT, MNS piscine Serge BUTTET
6. **Formation continue en natation,** Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère
7. **Questions diverses**

L'ensemble des documents nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de votre cycle d'apprentissage est disponible sur le site de l'IEN ROMANS ISERE : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=5533>

– Déroulé de la réunion :

Le compte rendu de la réunion sera disponible sur le site de l' IEN dans l'article intitulé : **«Mise en œuvre du cycle d'apprentissage natation cycle 2 piscine Serge BUTTET 2023-2024 »** de même que l'ensemble des documents évoqués durant la réunion de rentrée : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=5533>

1. Les plannings des séances transmis aux écoles : *Intervention de M.Alexandre Vignon* **10 min 17h50-18h00**

- Descriptif de l'organisation des cycles d'apprentissage pour 2023-2024 : cycles d'apprentissage massés selon les niveaux de classes et les périodes. Attention, le cycle d'apprentissage natation est prioritaire sur le reste des interventions.
- S'assurer que tous les PE présents ont bien récupéré le planning des premières phases de la première période.
- Les plannings les différentes périodes et les différentes phases seront transmis directement aux écoles par Alexandre Vignon avec copie à l'EN.

L'enseignement de la natation à la piscine Serge BUTTET sera divisé en **3 grandes périodes** au cours de cette année scolaire, elles-mêmes segmentées en **phases** (une phase correspondant à 2 semaines d'enseignement). À ce jour, seuls les plannings des phases 1, 2 et 3 ont été envoyés par M. Vignon dans les écoles. Le planning des autres phases sera envoyé courant septembre.

- Période 1 : **Classes de CE** (majoritairement), du 18 septembre au 24 novembre 2023
- Période 2 : **Classes de CM** (majoritairement), du 27 novembre au 16 février 2024
- Période 3 : **Classes de CP** (majoritairement + CE1 voire CE2), du 3 avril au 31 mai i 2024

Une réunion d'information se tiendra en amont de chacune des trois périodes **La présence de tous les enseignants concernés est obligatoire.**

Grandes Périodes	Du 18/09/23 au 24/11/23 Classes de CE	Du 27/11/23 au 16/02/24 Classes de CM	Du 03/04 au 31/05/24 Classes de CP
Réunions	Mardi 12 septembre 2023 17h30-19h00 IEN Romans	Mardi 7 novembre 2023 17h30-19h00 IEN Romans	Mardi 13 février 2024 17h30-19h00 IEN Romans

- Le planning des horaires des cars sera transmis une semaine avant la première séance par Alexandre Vignon aux écoles
- En cas de problème (retard, absence, problème de passage du car, ...) transmettre les informations **le plus rapidement possible à M.Vignon, en l'appelant directement sur son portable.** M.Vignon se fera le relais de l'information auprès des personnes concernées, transport, piscine. En cas d'absence d'un MNS M.Vignon informera directement l'école. Prendre l'habitude de donner les informations (absence, ...) à un seul interlocuteur, Alexandre Vignon qui reventilera l'information à tous les partenaires
- Les coordonnées de M.Vignon :

Alexandre VIGNON

Responsable planifications scolaires & événementiels sportifs
Direction des sports
Valence Romans Agglo
Site de Valence
Tél. : 04 75 63 76 78 / Poste 7678
Portable : 06 81 80 12 56
alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr

- La séance d’habillage déshabillage a été évaluée entre 15 et 20 minutes. Faire remonter très rapidement si ce temps est insuffisant ou au contraire trop long. Les horaires de la séance seront adaptés dans la mesure du possible.
- Être bien à l’heure au départ du car et au lieu de départ de ce dernier. Faire remonter immédiatement à Alexandre Vignon les éventuels dysfonctionnements (horaire d’arrivée du car non respecté, itinéraire approximatif, ...)
- Le car peut transporter 59 personnes assises maximum. Soit 63 mais exceptionnellement parce que peu de cars ont cette capacité. Penser à bien vérifier l’effectif total enfants + adultes. En conséquence, limiter impérativement le nombre de parents vie collective afin de permettre aussi la construction de l’autonomie des élèves (habillage, déshabillage, rangement du sac, ...). Cette autonomie se construit en classe en amont des séances.

2. Des sessions d’information natation à destination des IEB en vue de leur agrément

5 min 18h00-18h05

Intervention CPC

- Mise à disposition par Valence Romans Agglo de deux MNS en situation de co-enseignement. Pas d’IEB sur les séances natation.
- Néanmoins, en référence aux consignes données par les IEN (présence d’IEB pour accompagner les enfants à besoins particuliers : PAI, attente de notification MDA, ...) , des sessions d’information natation sont organisées à destination des Intervenants Extérieurs Bénévoles (IEB) en vue de leur agrément.
- **La partie théorique de la session se déroule en distanciel et le test pratique en présentiel. Se reporter aux consignes transmises via les différents courriers envoyés aux écoles.**
- **Deux dates pour le test pratique :**
 - 📍 **Le vendredi 15 septembre à la piscine Serge BUTTET à 17h00.**
 - 📍 **Le vendredi 2 février à la piscine Serge BUTTET à 17h00.**
- Les inscriptions des bénévoles à ces sessions d’information (test de compétence en présentiel + informations théoriques d’ordres réglementaire, didactique et pédagogique en distanciel) et leur demande d’agrément (vérification de l’honorabilité des intervenants et du volet pédagogique) se font par l’intermédiaire de l’application GENIE.
- **Une trace écrite résumant l’essentiel du contenu de l’information théorique est remise aux bénévoles à l’issue de la session d’information.** (Le document est disponible en annexe dans le projet pédagogique et dans l’article sur le site de l’IEN. **Nous vous recommandons vivement d’en prendre connaissance afin d’avoir le même niveau d’information que vos IEB**)

Remarques :

- **La nouvelle note de service du 28 février 2022 et le projet pédagogique ont été consultés par les PE, en amont de la réunion. Répondre aux questions des collègues. 5 min 18h05-18h10**

3. Un texte de référence dont il vous faut absolument prendre connaissance: la note de service du 28 -02-2022 intitulée : Contribution de l'école à l'aisance aquatique

La présente note de service a pour objet de **définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur.**

Elle vise à faire **toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé** tout en conservant **la perspective de la construction des compétences**, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré.

La note de service se présente sous la forme de cinq paragraphes et quatre annexes

Les cinq paragraphes :

- A. De l'aisance aquatique au cycle 1 au savoir-nager en sécurité du cycle 2 au cycle 3 et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur
- B. L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques
- C. Responsabilités des professeurs et des intervenants
- D. Assurer l'enseignement et la sécurité de tous les élèves: contexte et surveillance

Les quatre annexes :

- Annexe 1 - Les intervenants pour l'enseignement de la natation dans le premier degré
- Annexe 2 - L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)
- Annexe 3 - Aisance aquatique, repères et paliers d'acquisitions
- Annexe 4 - Test Pass-nautique (ex aisance-aquatique)

Des repères importants : les programmes de 2015 et les progressions parues en janvier 2012 disponibles dans le projet pédagogique

Un autre texte de référence qui précise les préconisations départementales : le

vademecum EPS 26 version 2021 disponible sur les sites des IEN et sur le site EPS26. Information concernant la baignade récréative à préciser.

« LES BAIGNADES RECREATIVES : dans tous les cas de figure, pour être acceptées, elles devront figurer dans l'emploi du temps de la sortie avec nuitée uniquement et s'inscrire dans un projet pédagogique validé par l'IEN. Seuls les élèves de plus de 6 ans pourront en bénéficier. »

Remarques : les points essentiels du cadre organisationnel, réglementaire et pédagogique ont été rappelés dans le courrier co-signé IEN et M.HUGON directeur du service des sports de Valence Romans Agglo et responsable de la piscine Serge BUTTET et transmis aux écoles en amont de la réunion. Les rappeler et répondre aux questions. 15 min 18h10-18h25

4. Conditions d'accueil des classes sur le site de la piscine Serge BUTTET : cadre organisationnel et réglementaire

- **Prendre connaissance des extraits du POSS** de la piscine Serge BUTTET relatifs à la natation scolaire. **Signer l'attestation** de prise de connaissance des extraits du POSS et le remettre au MNS lors de la première séance.
- A chaque séance, en arrivant et en partant, **signer le cahier de présence** auprès de l'hôtesse d'accueil **après avoir indiqué le nombre d'enfants et d'adultes présents** qui entrent sur le site et qui le quittent.
- A chaque séance, en arrivant, **renseigner la fiche classe, en indiquant les élèves absents**. Cette fiche classe sera renseignée par l'enseignant (nom, prénom des élèves de la classe et numéro des responsables légaux à joindre en cas d'urgence pour chaque élève) et déposée à l'accueil lors de la première séance.
- **Projet pédagogique de co-intervention** dûment rempli par l'école à remettre au centre aquatique avant le début cycle (le déposer auprès des hôtesse d'accueil), ou à remettre aux MNS lors de la première séance. **Envoyer ensuite obligatoirement** le document signé par tous les partenaires du projet à l'IEN, y compris IEB, AESH.
- A chaque séance, merci de **préciser aux MNS les noms et prénoms des élèves qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière**, relevant ou non de l'ASH. **Merci de leur présenter les personnes qui se trouvent à vos côtés durant la séance** (éventuels AESH et IEB) ainsi que de préciser leur rôle. **(Pour rappel les AESH ont pour unique mission la surveillance et l'accompagnement de ou des élèves dont ils ou elles ont la charge sous la responsabilité de l'enseignant)**. Chaque élève à besoins particuliers et chaque adulte doit être clairement identifié par l'équipe des MNS.
- Nous vous rappelons que **les accompagnateurs bénévoles pour la vie collective** n'ont pas accès au bord du bassin. Ils apportent leur aide dans les vestiaires et attendent dans le hall d'accueil de la piscine que la séance se termine.
Un SEUL accompagnateur bénévole est autorisé à se positionner sur une chaise à côté du pédiluve pour les éventuels passages aux toilettes en cours de séance. Ce dernier veillera à porter une tenue adaptée short et tee-shirt, les tenues de ville étant proscrites par le règlement intérieur de la piscine.
- **Tous les adultes présents au bord du bassin** veilleront à porter **une tenue adaptée** conformément au règlement de la piscine (short et tee-shirt), les tenues de ville étant proscrites par le règlement intérieur de la piscine.
- **Les photos prises par les parents ne sont pas autorisées**, même prises depuis le hall d'accueil. La prise de photos à visée pédagogique, sous la responsabilité de l'enseignant, est

autorisée. Elle se fera à l'aide d'une tablette de l'école ou d'un appareil photo de l'école et non avec un portable.

- Repérez dès votre entrée sur le bassin la **présence effective du MNS en situation de surveillance** et veillez à **vous assurer de la disponibilité d'une perche à proximité** lors du déroulé de votre séance.
- Au cours des séances, **les échanges entre enseignants et MNS en situation d'enseignement seront possibles, notamment pour adapter l'activité aux besoins des élèves.**

Autres :

- Un surveillant de bassin et 2 MNS en situation de co-enseignement seront présents à chaque séance.
- Capacité d'accueil pour une séance : 60 enfants
- Un cheminement parfaitement balisé pour arriver jusqu'au bassin, décrit dans le projet pédagogique.
- Du petit matériel à disposition, qui sera rangé à la fin de chaque séance.
- **Trois consignes essentielles : On ne court pas. On ne chahute pas. On ne crie pas.**

5. Des impératifs pédagogiques, en préambule à la présentation de la séquence d'apprentissage :

10 min 18h25-18h35

Des impératifs qui apparaissent dorénavant clairement dans la note de service natation de février 2022

- Appropriation du projet pédagogique par les enseignants, celui-ci est disponible sur les sites des circonscriptions **et doit être connu de tous, ainsi que le contenu du cycle d'apprentissage**. Cette connaissance constitue une des conditions clés de la réussite des apprentissages des élèves.
- Présentation du projet aux familles lors d'une réunion et aux élèves en amont des séances
- Présentation du projet aux IBE natation agréés et aux AESH ainsi que des missions de chacun
- Importance de la mise en place de la phase de familiarisation en classe en amont du début du cycle d'apprentissage, importance du retour en classe sur les séances vécues en bassin, importance de l'interdisciplinarité (cf nouveaux programmes)
- **Un support pour accompagner le cycle d'apprentissage : le carnet du nageur**
- **Obligation de transmettre à l'arrivée la fiche des pré groupes qui aura et été préparée obligatoirement par l'enseignant**. Les fiches de pré-groupes (au nombre de 4 maximum pour un effectif de 2 classes) comprenant chacune les noms des élèves de chaque groupe de compétences (jaune, vert, rouge et bleu) que vous aurez constitué. Vous pourrez utilement prendre appui pour cela sur :
 - le questionnaire destiné aux élèves et aux parents,

- l'expression des émotions et la prise de représentation du rapport au milieu aquatique de vos élèves, du rapport à l'activité en tant que pratique sociale (échanges oraux avec le groupe classe ou en petits groupes, recours au dessin légendé, appui sur des albums...)
- **Prendre quelques minutes à la fin de la séance pour échanger avec les MNS** au sujet du suivi des élèves, du déroulé de la séance, des questionnements ou des difficultés éventuelles. Ne pas attendre pour éviter les tensions.

6. Présentation de la séquence d'apprentissage CE, séquence accessible sur le site de l'IEN
20 min 18h35-18h55 Intervention MNS cf PPT et article sur le site

7. Formation continue pour vous accompagner : 5min 18h55-19h00

- Stage Savoir nager 2 fois 1 jour dont 1 aisance aquatique C1 vous inscrire dans le plan de formation départemental
- Une formation de circonscription de 6h Aisance aquatique pour les enseignants de GS, et les enseignants des élèves de CP et CE en difficultés

Pour rappel, Marina LIAUTARD, CPC et l'équipe des MNS de la piscine Serge BUTTET sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre travail de préparation et lors de la mise en œuvre de votre cycle d'apprentissage.

8. Questions diverses

Pour toute question concernant l'organisation des séances d'apprentissage à Serge BUTTET, nous vous prions d'utiliser l'adresse mail suivante : alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr en mettant en copie votre CPC : marina.liautard@ac-grenoble.fr

Pour toute question concernant la mise en œuvre pédagogique du cycle d'apprentissage natation, nous vous remercions de contacter votre conseillère pédagogique de circonscription. Les CPC apporteront une réponse concertée avec l'équipe des MNS du bassin Serge BUTTET.